MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Arrêté n° 2024-DIRCO-BIESR-01

relatif à la réglementation temporaire de la circulation sur l'A20
Commune de Limoges

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8e Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral de M. le Préfet de la Haute-Vienne du 5 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET, directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;

Vu l'arrêté n° 2024-87-01 du 13 mai 2024 de M. Philippe FAUCHET, Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, donnant délégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 20 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne en date du 21 juin 2024 ;

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
www.dirco.info

Vu l'avis réputé favorable de Monsieur le maire de la ville de Limoges ;

Vu l'avis réputé favorable de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que l'amélioration de l'écoulement du trafic sur l'autoroute A20 dans la traversée de Limoges nécessite la mise en place de mesures d'exploitation spécifiques pendant certains week-ends estivaux des mois de juillet et août 2024.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Chef du Bureau Ingénierie de l'Exploitation et de la Sécurité routière de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

***

ARTICLE 1 :

Pour permettre un meilleur écoulement du trafic de transit sur l'autoroute A20 dans la traversée de Limoges lors des week-ends de grands départs de juillet et août 2024, des mesures d'exploitation spécifiques seront mises en œuvre pour la fermeture de bretelles d'accès à l'autoroute dans le sens Paris-Province :

Les vendredis 19 juillet, 26 juillet, 2 août et 9 août 2024 de 15h00 à 20h00
– Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute du demi diffuseur n°32 (la Bastide), sens nord-sud
– Fermeture de la bretelle d'accès NORD à l'autoroute du demi diffuseur n°31 (Technopole), sens nord-sud

Les samedis 20 juillet, 27 juillet, 3 août et 10 août 2024 de 8h00 à 18h00
– Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute du demi diffuseur n°32 (la Bastide) sens nord-sud
– Fermeture des deux bretelles d'accès à l'autoroute du demi diffuseur n°31 (Technopole), sens nord-sud

Les horaires de réouverture des bretelles pourront être avancés en fonction de l'évolution du trafic constaté en amont de cette zone.

En cas d'incident majeur sur l'itinéraire de déviation défini à l'article 2 du présent arrêté, les mesures pourront être levées à la demande des forces de l'ordre.

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
www.dirco.info

ARTICLE 2 :

Les accès à l'autoroute seront déviés :

– **Pour la bretelle du demi diffuseur n°32** par le boulevard Georges Clémenceau, le boulevard Robert Schuman, l'avenue Jean Monnet, la rue Benoît Frachon (RD 250), le chemin de la Basse (RD 250) et la route du Palais (RD 29).

– **Pour la bretelle NORD du demi diffuseur n°31** à partir du giratoire de Technopole par la rue Benoît Frachon (RD 250), le chemin de la Basse (RD 250) et la route du Palais (RD 29).

– **Pour la bretelle SUD du demi diffuseur n°31** par la rue Benoît Frachon (RD 250), le chemin de la Basse (RD 250) et la route du Palais (RD 29).

ARTICLE 3 :

La signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1er sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8e partie signalisation temporaire, par les soins et aux frais de la direction interdépartementale des routes centre-ouest, service autoroutier A20, district Sud, centre de Feytiat.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent (Tribunal Administratif de Limoges – 1 , Cours Vergniaud 87000 Limoges), soit par voie postale au 1, cours Vergniaud – 87 000 Limoges soit par voie dématérialisée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le lien http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Haute-Vienne et d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans les mêmes délais.
Le silence gardé par l'autorité administrative durant deux mois vaut décision implicite de rejet.

ARTICLE 5 :

Le directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la DIRCO et dont l'ampliation sera adressée pour information :

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
www.dirco.info

- à la préfecture de la Haute-Vienne,
- au conseil départemental de la Haute-Vienne,
- à la communauté urbaine Limoges Métropole,
- à la commune de Limoges,
- au service des transports – région Nouvelle Aquitaine,
- à la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne,
- à la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Vienne
- au groupement de gendarmerie de Haute-Vienne,
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine,
- à la direction interdépartementale des routes Atlantique,
- au syndicat des transporteurs routiers de la Haute-Vienne,
- au SDIS de la Haute-Vienne,
- au SAMU87.

Limoges, le - 5 JUIL. 2024

Le Préfet de la Haute-Vienne,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes et par délégation,
Le directeur adjoint

Cédric MALFOIS

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
www.dirco.info